



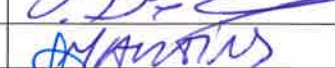
Commune de Roche
Conseil communal

Roche, le 17 juin 2026

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

du préavis N° 55/2026 relatif à «une demande de crédit pour la modification du PACom faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération»

		Séances			Emoluments		Signatures
		02.06					
Rapporteur	Delacrétaz Olivier	X					
Membres	Schiavone Linda	X					
	Delavy Olivier	X					
	Martins Pedro	X					
	Ecuyer Jean-Marc	X					

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis N° 55/2026 relatif à «une demande de crédit pour la modification du PACom faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération», s'est réunie en date du 2 juin 2026 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Thierry Blanc, Municipal, ainsi que nos collègues de la commission des finances. Nous tenons à remercier M. Blanc pour sa disponibilité ainsi que pour toutes les explications qu'il nous a apportées lors de cette séance.

Le plan des zones de la commune de Roche date de 1985. Suite à la révision du plan directeur cantonal (PDCn), la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), la commune Roche a élaboré un plan général d'affectation (PGA), et, lié à celui-ci, le plan d'affectation communal (PACom). Le PACom a été mis à l'enquête en août 2024. Il n'est pas encore en vigueur, car il subsiste 2 oppositions.

Suite à ces différentes études, la commune de Roche :

- s'est retrouvée avec trop de population
- a été contrainte de dézoner certaines parcelles
- a été contrainte de mettre d'autres parcelles en zone réservée, donc bloquée à la construction durant plusieurs années

Dans la première version du PACom, la Commune de Roche était en population excédentaire et devait donc chercher des solutions avec le bureau Repetti pour intégrer le périmètre compact de l'agglomération Rivelac. Bien que la commune ait tous les atouts pour rejoindre ce périmètre compact (commerces, transports publics, restaurant), il n'a pas été simple de faire entendre nos arguments auprès de la DGTL : il manquait un bancomat ! Par chance, il s'avère que nous avons bel et bien un distributeur de billets. Il se trouve dans un établissement public de la zone commerciale de la Coche.

Finalement, la commune est intégrée au périmètre compact depuis le 13 janvier 2026. Ceci est une très bonne nouvelle car :

- la commune n'est plus en surpopulation
- plus besoin de dézoner
- il est possible de densifier le territoire, y compris pour les zones d'activité

L'intégration au périmètre compact nous impose de réviser notre PACom pour se conformer aux nouveaux paramètres et de le remettre à l'enquête. Les oppositions actuelles devraient être levées à la suite de cela. Les modifications et les travaux à effectuer sont décrits en détail dans le préavis.

Le planning est le suivant :

- jusqu'à octobre 2026 : travaux des mandataires
- octobre 2026 à mars 2027 : analyse par le Canton
- Avril 2027 : mise à l'enquête publique

Avant la mise à l'enquête, le PACom sera présenté au Conseil communal pour approbation.

L'entrée en vigueur de PACom permettra de débloquent certaines mise à l'enquête.

Concernant la partie financière, nous avons pu prendre connaissance des devis détaillés des différents prestataires. Le montant des honoraires nous semble correct. Pour les autres aspects financiers, nous nous référons au rapport de la commission des finances.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N°55/2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la modification du PACom faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 82'307.00 TTC pour la modification du PACom faisant suite à l'intégration de Roche au périmètre compact de l'agglomération
2. De financer ce montant par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché le moment venu

Ont signé :

Schiavone Linda



Delavy Olivier



Martins Pedro



Ecuyer Jean-Marc



Delacrétaz Olivier

